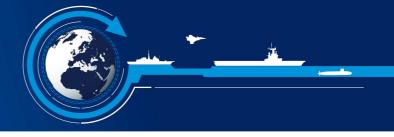
BRÈVES MARINES

n°173 Novembre 2014 GÉOPOLITIQUE DES OCÉANS



LA FORCE MARITIME D'AUTO-DÉFENSE JAPONAISE : « QUO NON ASCENDET ? » 1

Le 10 novembre dernier, le président chinois et le premier ministre japonais se sont entretenus en marge du forum sur la coopération économique Asie-Pacifique. Lors de cette rencontre, Xi Jinping et Shinzo Abe se sont engagés à maîtriser les tensions en mer de Chine orientale et s'assurer qu'elles ne dégénèrent en affrontement militaire. Cela n'empêche pas le Japon de continuer à développer sa Force maritime d'auto-défense (FMAD). Quatrième mondiale en termes de tonnage, la FMAD peut aujourd'hui déployer une flotte assez importante pour entrer dans le cercle fermé des marines capables d'opérer à l'échelle du Globe.

LE PRINCIPE DE "PACIFISME ACTIF"

Considéré comme un élément fondateur de la démocratie japonaise d'après-guerre, l'article 9 de la constitution prévoit que le pays renonce à jamais à l'intervention armée. Mais cet article implique bien plus qu'une simple limitation des capacités offensives du pays : il est le fondement de relations apaisées entre les pays victimes du Mikado et le nouvel État nippon. Si l'opinion publique reste attachée au concept de pacifisme, de récentes déclarations de Shinzo Abe, premier ministre, indiquent la volonté de Tokyo de jouer un rôle plus affirmé en matière de paix et de sécurité régionale dans un contexte marqué par la montée en puissance de la Chine.

L'évolution du concept d'emploi de la FMAD en est un exemple. Les Japonais sont en effet passés d'une vision pacifique de leur force maritime à une utilisation nonagressive. Cette distinction paraît subtile mais elle démontre la volonté d'appliquer le pacifisme dans les limites du réalisme. C'est ce que Shinzo Abe nomme "le pacifisme actif". L'illustration en est donnée dans la nouvelle interprétation de l'article 9 : l'intervention de la FMAD ne se limite plus au territoire japonais stricto sensu mais s'étend à la défense de ses alliés. On lie désormais le concept de sécurité nationale à celui de sécurité globale pour permettre à la FMAD d'agir dans des situations de crise internationale et d'avoir ainsi une influence régionale, voire mondiale.

UNE CAPACITÉ OFFENSIVE?

Puissance insulaire, le Japon cherche à développer la protection de son espace maritime afin d'empêcher une intrusion hostile tout en assurant la sécurité de ses routes commerciales – le pays importe 99 % de ses matières premières.

La puissance de son industrie, son avance technologique ainsi que son alliance avec les États-Unis lui permettent de se concentrer sur l'aspect qualitatif de sa flotte. Le Japon prend progressivement son indépendance dans le domaine de la construction navale. Doté de plus de 40 unités de premier rang dont deux porte-hélicoptères type *Hyuga* d'une taille avoisinant celle d'un petit porte-avions, ainsi que de deux destroyers lance-missiles de classe *Atago*, de conception presque exclusivement nationale, le Japon dispose d'une importante marine de surface, en particulier hauturière, tant par son tonnage que par sa capacité



opérationnelle. Il en est de même pour sa flotte sous-marine, nombreuse (22 unités), très jeune car renouvelée au rythme d'un bâtiment par an, et performante avec les sous-marins de la classe *Soryu*, parmi les plus performants du monde. Les capacités de lutte anti-sous-marine constituent un autre atout majeur de la FMAD.

La flotte japonaise reste cependant limitée dans sa capacité de projection et d'action vers la terre : si le pays dispose bien de moyens amphibies, sa doctrine ne prévoit pas l'emploi de ces forces autrement que dans un cadre humanitaire. De même, la question d'un porte-avions japonais demeure problématique du point de vue de l'article 9. Un tel bâtiment permettrait cependant au Japon de profiter de capacités réellement offensives et dissuasives dans un contexte de tensions avec la Chine, à propos des îles Senkaku / Diaoyu. La Force maritime d'auto-défense reste donc limitée dans la conduite des opérations.

Il n'en demeure pas moins que le Japon a pu développer des capacités militaires mais aussi légitimer auprès des pays voisins les opérations menées par la FMAD. Sans compromettre les relations spéciales avec les USA, il développe de nouveaux partenariats et alliances, notamment avec l'Inde, la Corée du Sud, l'Australie ou le Royaume-Uni. Cette situation lui permet de devenir un acteur régional de premier plan pour la sécurité. Bien que certaines tensions persistent, notamment avec la Corée du Sud au sujet de la souveraineté des îlots Takeshima / Dokdo, ces alliances permettent au Japon de jouer un rôle stratégique dans la région même vis-à-vis de la Chine.

1 « Jusqu'où ne montera-t-il pas ? », devise de Nicolas Fouquet, surintendant des finances.



